

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE TRANSITOIRE**

SEANCE DU 25 juin 2020

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2020

N°2020-03-15

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 57
Conseillers votants : 57

Dont pouvoirs : 0

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 25 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur André MEURAILLON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAINES-SAINTE-RADEGONDE** : M. DUBOJSKI Michel, M. BAUDET Pierre, Mme PIGNOCHET Isabelle – **BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE** : M. MEURAILLON André, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. RENAUDIN Vincent, M. DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, M. BOBE Philippe, Mme DELAHAYE Françoise, Mme COURIBAUT Carole, M. RENAUD Hervé, M. FONTENOY Yann, Mme PEREZ Géraldine – **BARRET** : Mme PAULHAC Laëtitia, M. PROVOST Jean-Jacques – **BÉCHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre – **BERNEUIL** : Mme GUETTÉ Marie-Claude – **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël – **BORS** : M. JOLLY Patrick – **BRIE-SOUS-BARBEZIEUX** : Mme GROLLEAU Roseline – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. CHAPPA Patrice – **CHANTILLAC** : M. VEYSSIÈRE Jean-Marie – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDÉON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme BELLY Michèle, M. SALLÉE Jean-Philippe – **ÉTRIAAC** : M. BARON Frédéric – **GUIMPS** : Mme BAUDOUIN Line – **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LAGARDE-SUR-LE-NÉ** : M. TESTAUD Alain – **LE TATRE** : M. DESSE Bernard – **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric, M. LEMBERT Didier – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : M. DEAU Loïc – **SAINTE-AULAIS-LA-CHAPELLE** : M. HUNEAU Patrick – **SAINTE-BONNET** : Mme POURTAU Sandrine – **SAINTE-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINTE-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Allain – **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **SALLES-DE-BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa, M. CHAIGNAUD Eric, Mme MEIGNEIN Christine – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – M. BOUSSIRON Christian (Bécheresse) – Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) – M. BARBOTTEAU Pierre (Boisbretreau) – M. DEXET Emmanuel (Champagne-Vigny) – Mme GARNEAU Janine (Chillac) – M. BOUTIN Christian (Condéon) – Mme BARBOTIN Audrey (Etriac) – Mme PIGEAUD Annick (Guimps) – M. PETIT Bernard (Oriolles) – M. RONDEAU Jean-Yves (Passirac) – M. BODET Charles (Saint-Aulais-la-Chapelle) – M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet) – Mme BRILLANT Maryse (Saint-Félix) – M. LE PAPE Pascal (Saint-Palais-du-Né) – Mme GRENOT Marie-Pierre – M. MARRAUD Jean-Luc – Mme BOUCHER-PILARD Maryse – M. CHATELLIER Dominique.

Etaient excusés :

M. BLUTEAU Jacky (Lachaise) – Mme DUBOIS Bénédicte (Lagarde-sur-le-Né) – Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre) – M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

N°15 - Objet : Vente des parcelles F 1144p et F 1042p sises 2 rue des Maines, Zone d'Activité de Plaisance à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE à M. Clément CARRARA

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment L'article L. 5211-37,
Vu le Code Général de La Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 3221-1,

Considérant qu'entre 2006 et 2008 la Communauté de Communes des 4B a construit deux bâtiments pour l'accueil d'entreprises ;

Considérant que la SAS CONSTANTIN a occupé les deux bâtiments sous forme de bail commercial jusqu'en novembre 2019. Depuis, elle n'en a conservé qu'un des deux dont le bail prendra fin à l'été 2021 ;

Considérant la vacance du bien restant libre depuis novembre 2019 ;

Monsieur le Vice-Président explique que Monsieur CARRARA, qui dirige la SARL Chauffage Plomberie CARRARA, souhaite acquérir le bâtiment aujourd'hui libre d'occupation. Un courrier a été reçu par la CdC le 29/05/2020. Cet achat se fait dans une perspective de croissance de l'entreprise. Elle compte 7 salariés à ce jour.

Monsieur le Vice-Président précise que la parcelle F 1144p est actuellement d'un seul tenant pour les deux bâtiments. Par ailleurs, la parcelle F1042p intègre une partie du parking du bâtiment et un bassin d'orage nécessaire à l'évacuation des eaux de ruissellement des espaces publics alentours. Il est donc nécessaire de procéder à une division parcellaire et à une création d'une indivision pour l'accès commun et l'aire de retournement poids lourd à l'arrière des bâtiments.

Ainsi, sous réserve des documents d'arpentage définitifs établis par un géomètre expert, et selon le projet annexé, le bien proposé à la vente est constitué d'un ensemble immobilier bâti et non bâti comprenant :

- Un bâtiment d'une surface au sol de 780 m² vendu en l'état ;
- Deux parcelles F 1042p d'environ 466 m² et F 1144p d'environ 2 147 m² ;
- Une moitié de parcelle indivise F1144p à usage de passage pour une surface d'environ 1 413 m².

La Communauté de Communes et le preneur se sont accordés sur un prix de cession du bien pour 300 000 € H.T.

Répartition des frais annexes :

- La division parcellaire est à la charge du vendeur.
- Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.
- La taxe foncière 2020 sera appliqué à l'acheteur et au vendeur au *pro rata temporis* à compter de la date de signature de l'acte authentique.

L'avis de France Domaine a été sollicité et rendu le 27 février 2020.

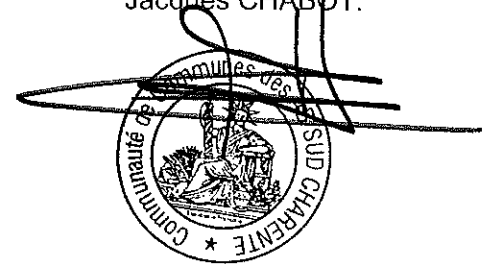
Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

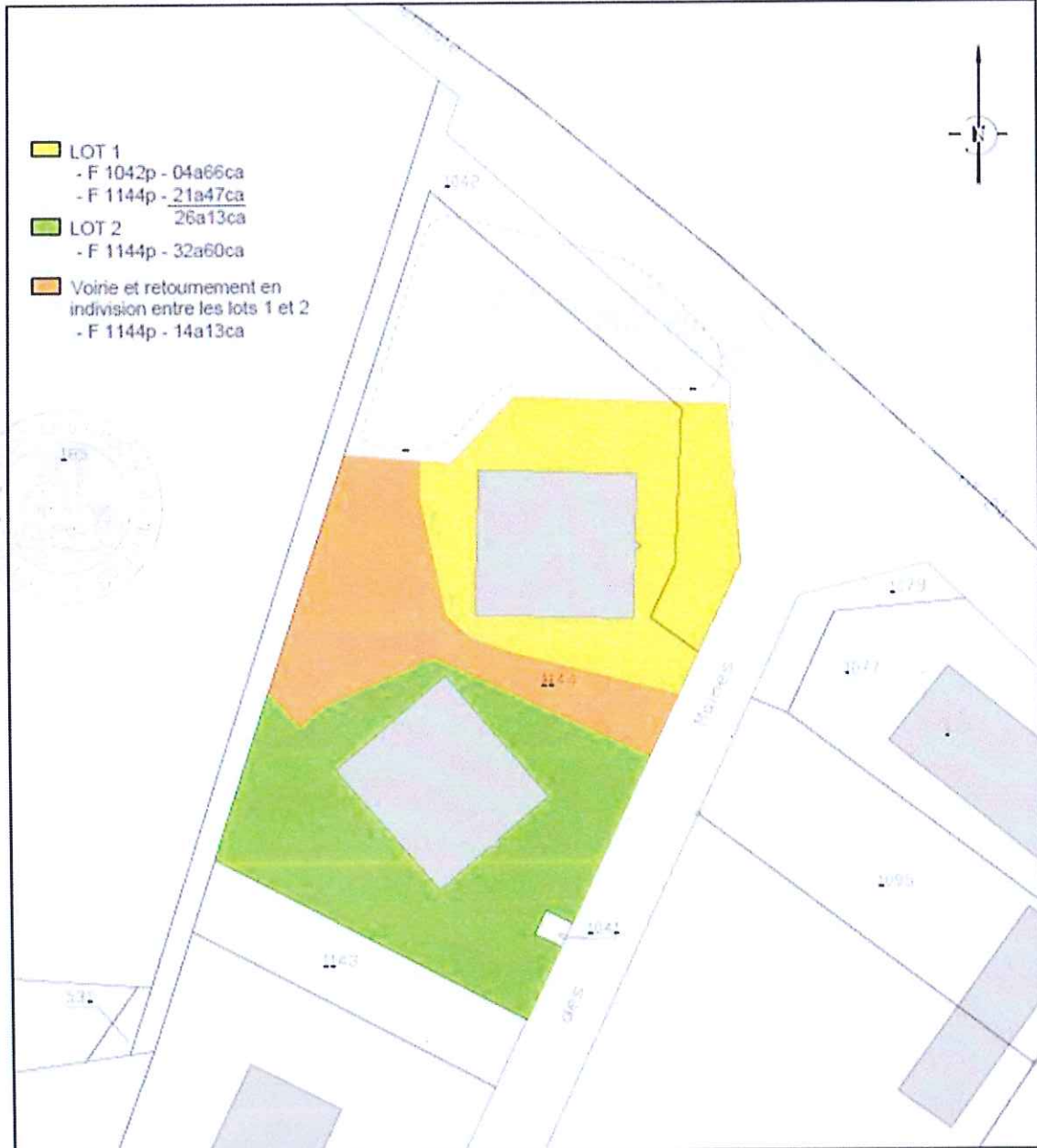
- approuve la vente dudit terrain sur la commune de BARBEZIEUX au prix de 300 000 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec monsieur CARRARA Clément ou toute personne morale la représentant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 024 du budget économie.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **26 JUIN 2020**.....
Publié ou notifié le : **26 JUIN 2020**.....
Touvérac, le **26 JUIN 2020**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 26 juin 2020
le Président,
Jacques CHABOT.



COMMUNE DE BARBEZIEUX ST HILAIRE
Propriété de la CDC4B SUD CHARENTEDossier : 200243
le 11/06/2020Cadastre:Section F parcelles n°1042-1144
Lieu dit: "ZA Plaisance"**PROJET N°1**

Julien BARDOU, Géomètre Expert

GÉOMETRES EXPERTS
abctopo
aménagement - levés - bornes - bornages

73, Rue Jean Jaures
16100 COGNAC.
T: 06 46 82 86 87
cognac@abctopo.fr

1, Allée des Noyers
16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE.
T: 06 46 79 18 66
barbezieux@abctopo.fr

2, Rue Jean Rémon
16210 CHALAIS.
T: 06 46 06 11 69
chalais@abctopo.fr

Chemin de l'Usine
17130 MONTENDRE.
T: 06 46 70 32 26
montendre@abctopo.fr

GÉOMETRES-EXPERTS
OPÉRATIONS - LEVÉS - BORNES - BORNAGES